



**Réunion du Comité Syndical  
du 9 mai 2022**

✓

**Sommaire**

<b>I. FEUILLE DE PRESENCE</b> .....	2
<b>II. PROCES VERBAL</b> .....	5
1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 4 mars 2022 .....	5
2- Marchés du Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés.....	5
3 - Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) - Nomination d'un titulaire et d'un suppléant .....	7
Rapports regroupées du n° 4 au n° 17 comptes de gestion et comptes administratifs .....	7
18 – COMPTE FINANCIER 2021 - Régie Destination Baie de Somme .....	7
34 - Budget SUPPLEMENTAIRE 2022 - Budget Consolidé .....	9
35 - Convention financière 2022 avec le Conseil Départemental de la Somme .....	9
36 – Manifestation « Les Toqués de l'Agriculture 2022 » .....	12
37 - Avenant à la convention de maintenance et d'entretien d'une station de mesure directionnelle de la houle .....	12
38 - Travaux sur la digue de la Baie d'Authie sud - Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) .....	13
39 - Cayeux-sur-Mer- Le Hourdel : Gestion des flux et valorisation des paysages - Report de la desserte du parking des Dunes en dehors du hameau du Hourdel - Reconversion de l'actuelle desserte en voie verte - Phase « Travaux » : lot n°1 « VRD » : Avenant n°2 au marché.....	13
40 - Ault ZAC du Moulinet .....	14
41 - Mers-les-Bains - Aire de stationnement paysagère de La Galiote .....	15
Phase « Travaux » : lot n°1 « VRD » : Avenant n°3 au marché .....	15
42 – PAPI - Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie - Avenant n°4 du Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie.....	16
43 – PAPI - Préparation du dossier de labellisation du deuxième PAPI - Signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois. ....	16
44 - Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières et avenants aux marchés .....	17
45 – ZAC Frange Nord de Quend - Avenant n°2 au marché concernant la mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère .....	19
46 – Opérations d'Environnement.....	20
47 - Service Environnement - Gestion du Personnel .....	21
48 - Parc Naturel Marin - Plan de relance - Expérimentation sur la création/restauration de mares sur l'APB de la Mollière de Cayeux.....	22
<b>III. QUESTIONS DIVERSES</b> .....	23

## **I. FEUILLE DE PRESENCE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 30 mars 2022 s'est réuni le lundi 9 mai à 16 Heures 30 à l'Entrepôts des Sels, à Saint-Valery-sur-Somme, sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Pour le vote des rapports financiers allant du 4 au 35, le Président a quitté la séance. Monsieur Alain BAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président a présidé le Comité Syndical.

**Membres** : 36

**Présents** : 24 (23 pour les votes)

**Nombre de Votants** : 23 (22 pour les votes financiers)

**Nombre de Voix** : 46 (43 pour les votes financiers)

### **Assistaient à cette réunion**

#### **Membres titulaires**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Julie VAST
- Madame Zohra DARRAS

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

##### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire – Communauté d'Agglomération Baie de Somme + pouvoir de Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

## **Membres suppléants**

### **Représentants des Communes**

- Madame Blandine BRUANT (Boismont)
- Monsieur Laurent PRUVOT KURKOWSKI (Fort-Mahon Plage)
- Madame Marie-Jeanne MERLIN (Le Crotoy)

### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président

## **ABSENTS EXCUSES :**

### **Représentants du Département de la Somme**

- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI

### **Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)

### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, donne pouvoir à Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme

### **Participaient également à cette réunion**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Sébastien BACQUET
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHÉ, SGC Baie de Somme

- Madame Valérie MONFLIER

**Sont également excusés**

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires", Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des Territoires", Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme

## II. PROCES VERBAL

Préalablement, Monsieur Haussoulier remercie les services du Syndicat Mixte et Monsieur DALLE pour leur travail et leur implication au sein de la structure.

Monsieur VOLANT rappelle que les élus devraient être plus impliqués au niveau du Syndicat Mixte et participer au Comité Syndical afin d'éviter les difficultés pour recueillir le quorum.

### 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 4 mars 2022

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 4 mars 2022.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 10

### 2- Marchés du Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

#### 1. Accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi et l'instrumentation des zones à falaises du littoral picard

Le Président a informé les élus que dans le cadre du PAPI, une consultation en appel d'offres ouvert était en cours de lancement pour la réalisation d'un suivi et l'instrumentation des zones à falaises du littoral picard.

La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Cette opération est financée dans le cadre du PAPI 1 jusque fin 2023 à hauteur de **480 000 € TTC**.

Après 2023, ce marché devra faire l'objet d'une demande de financement complémentaire dans le cadre du PAPI 2.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi et l'instrumentation des zones à falaises du littoral picard, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

#### 2. Accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire.

Le Président a informé les élus que dans le cadre du PAPI, une consultation va être lancée en appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un suivi morpho-sédimentaire.

La durée du marché est d'un an reconductible trois fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

L'accord –cadre est conclu avec maximum de 300 000 € HT par an, soit 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

Cette opération est également financée dans le cadre du PAPI 1 jusque fin 2023 à hauteur **de 480 000 € TTC.**

Après 2023, ce marché devra faire l'objet d'une demande de financement complémentaire dans le cadre du PAPI 2.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation d'un suivi morfo-sédimentaire, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

### **3. Marché portant sur la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard**

Le Président a informé les élus qu'une consultation a été lancée pour la fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Ce marché porte, à titre principal, sur des cartes d'approvisionnement en carburant.

La durée du marché court à compter du 19 mai. Le montant maximum par an s'élève à **46 000 € HT.**

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de fourniture de cartes de carburant pour l'approvisionnement des véhicules du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

### **4. Marché de travaux pour l'aménagement paysager et la création d'une voie verte à la Maison de la Baie de Somme**

Le Président a informé les élus qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de l'aménagement paysager et la création d'une voie verte à la Maison de la Baie de Somme.

Suite au rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué à **l'entreprise STPA** (ZI rue du Manoir – CS 90515 – 80100 ABBEVILLE) **pour un montant de 245 048,90 € HT** (offre de base).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, le marché concernant les travaux d'aménagement paysager et la création d'une voie verte à la Maison de la Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

### **3 - Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) - Nomination d'un titulaire et d'un suppléant**

Il a été rappelé en séance que le Syndicat Mixte participe aux travaux de cette Commission en sa qualité de gestionnaire des Milieux Naturels. Le Bureau a proposé la **candidature de Madame MALLET** en qualité de **titulaire** et de **Monsieur BEAUVARLET** en qualité de **suppléant**.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner un Madame Dominique MALLET, titulaire et Monsieur Franck BEAUVARLET, suppléant pour siéger au sein de cette Commission Départementale.**

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

### **Rapports regroupés du n° 4 au n° 17 comptes de gestion et comptes administratifs**

Au vu des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs du Budget du Syndicat Mixte et de ses Budgets Annexes, qui ont été présentés dans les rapports 4 à 17, il a été constaté par les Elus des identités de valeurs entre l'ensemble de ces comptes.

Le Président a quitté la séance et a demandé à Alain BAILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président de présider la séance du Comité Syndical afin de faire procéder au vote de l'ensemble de ces rapports.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces rapports.**

### **18 – COMPTE FINANCIER 2021 - Régie Destination Baie de Somme**

Monsieur Baillet a informé qu'en 2021, la Régie Destination Baie de Somme disposait d'une autonomie financière, mais pas encore d'une autonomie juridique.

Il a présenté aux Elus le Compte Financier 2021 qui est le dernier à être présenté à notre Comité Syndical.

Il se compose des Comptes Administratifs, des Comptes de Gestion et de la Balance.

Il a rappelé aux élus que les informations sur l'activité 2021 des sites et de la Régie ont déjà été présentées en Comité Syndical lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, le 28 janvier 2022.

La synthèse des résultats 2021 est la suivante :

Le solde d'exécution de l'année 2021 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 1 325 497,83 €.

Le résultat de clôture de l'année 2021 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1 est excédentaire pour un montant de + 2 758 428,09 €.

Le Compte Administratif 2021 est identique au Compte de Gestion établi par le SGC Baie de Somme.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le Compte Financier 2021 de la Régie Destination Baie de Somme.***

### **Rapports regroupés du n°19 au n° 26 Affectations du résultat**

Monsieur BAILLET a rappelé que l'affectation des résultats concerne les résultats de la section de fonctionnement qu'on propose d'affecter en section de fonctionnement en 2022 pour tous les budgets sauf pour le Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire où on propose l'affectation en section d'investissement pour couvrir le besoin d'investissement.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces rapports.***

### **Rapports regroupés du n° 27 au n° 34 Budgets Supplémentaires**

Les Budgets Supplémentaires qui ont été présentés aux élus par Monsieur BAILLET intègrent la reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2021 et quelques inscriptions nouvelles pour certains budgets.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de ces rapports.***

### 34 - Budget SUPPLEMENTAIRE 2022 - Budget Consolidé

Le Budget supplémentaire 2022 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Dépenses</b>			
Budget principal	350 000,00	16 627 313,03	16 977 313,03
Centre Conchylicole	-	-	-
Zac Royon	10,00	-	10,00
Zac du moulinet	705 645,06	1 230 608,16	1 936 253,22
Gestion prop CEL	68 767,57	762 425,40	831 192,97
Zac Frange Nord Quend	3 839,07	82 122,07	85 961,14
Gestion du Plan Vélo	105 000,00	4 790 109,70	4 895 109,70
<b>Total Dépenses Syndicat Mixte</b>	<b>1 233 261,70</b>	<b>23 492 578,36</b>	<b>24 725 840,06</b>
<b>Recettes</b>			
Budget principal	1 958 609,63	17 851 697,61	19 810 307,24
Centre Conchylicole	108 053,38	7 692,96	115 746,34
Zac Royon	184 343,41	130 116,03	314 459,44
Zac du moulinet	705 645,06	1 230 608,16	1 936 253,22
Gestion prop CEL	144 101,86	762 425,40	906 527,26
Zac Frange Nord Quend	3 839,07	82 122,07	85 961,14
Gestion du Plan Vélo		4 784 716,70	4 784 716,70
<b>Total Recettes Syndicat Mixte</b>	<b>3 104 592,41</b>	<b>24 849 378,93</b>	<b>27 953 971,34</b>
	<b>1 871 330,71</b>	<b>1 356 800,57</b>	<b>3 228 131,28</b>

**Après, en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, d'adopter le Budget Supplémentaire 2022 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.**

### 35 - Convention financière 2022 avec le Conseil Départemental de la Somme

Comme chaque année, le Conseil Départemental de la Somme apporte son concours financier au Syndicat Mixte.

les **5 grandes priorités pour l'année 2022** ont été rappelées par Monsieur BAILLET, à savoir :

- La mise en œuvre du programme d'actions du Grand Site de France Baie de Somme
- La requalification urbaine engagée sur les communes d'Ault et de Quend-Plage
- La finalisation du Plan Vélo Baie de Somme
- La mise en œuvre du PAPI Littoral
- La redynamisation de la régie commerciale Destination Baie de Somme en raison de la crise sanitaire.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2022.

Les champs d'intervention structurant le partenariat 2022 sont les suivants :

⇒ **Label Grand Site de France**

⇒ **Le programme de gestion des milieux naturels et d'accueil du public sur ces espaces**

Il concerne 5 grands axes :

- La gestion des espaces naturels avec les opérations de gestion courante et les programmes de restauration sur les espaces naturels
- La mise en œuvre du schéma d'accueil sur les espaces naturel : le Grand Marquenterre
- La gestion des infrastructures douces : sentier du littoral, circuits de randonnées
- L'animation Natura 2000 et RAMSAR
- Les suivis et partenariats scientifiques

⇒ **La protection du littoral**

La mise en œuvre de la convention PAPI a souffert de la complexité des montages financiers, de l'évolution des compétences GEMAPI, des modifications du cadre réglementaire (*décret Digue, Loi Fresneau*) et enfin, de l'évolution des maquettes financières. Malgré ce retard accumulé, le Syndicat Mixte a obtenu un nouveau calendrier allant jusqu'à 2023.

⇒ **Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable**

Dans ce cadre, plusieurs dossiers majeurs sont actuellement gérés par le Syndicat Mixte :

- Le quartier du Moulinet à Ault
- La ZAC Frange Nord de Quend
- La ZAC du Royon
- Le Plan Vélo Baie de Somme
- La gestion des flux

⇒ **La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (Destination Baie de Somme)**

L'année 2021 a été marquée par le changement juridique de la Régie Destination Baie de Somme.

La priorité 2022 sera de créer une nouvelle dynamique et de pérenniser les sites.

**Le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de 2 166 000 €.**

La répartition s'établit de la manière suivante :

- Crédits de fonctionnement : **1 540 000 €** répartis comme suit :
  - une participation de **1 020 000 €**, conformément à la contribution prévue aux statuts, pour financer le fonctionnement de la structure sur la base du Budget Primitif ;
  - une subvention complémentaire de **520 000 €** au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Baie de Somme » ;
- des crédits d'investissement : **626 000 €**

La présente convention, conclue pour l'année 2022, concerne les actions programmées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 de cet exercice.

Elle prend effet dès le jour de sa notification au Syndicat Mixte et expire au 30 juin 2023, échéance de transmission au Département des comptes certifiés.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière 2022 avec le Conseil Départemental de la Somme, jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.**

Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 10

### **36 – Manifestation « Les Toqués de l'Agriculture 2022 »**

Le Président a informé les Elus que le réseau des Jeunes Agriculteurs, avec le soutien de Terres Innovantes et de l'Association le « Tour des Terroirs » ont organisé les 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai, une manifestation dénommée « Les Toqués de l'Agriculture » à Paris.

Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière le savoir faire et les produits de la Région Hauts-de-France et, plus particulièrement, la Baie de Somme.

Le produit phare a été l'Agneau des Prés-Salés.

Il a rappelé que le Syndicat Mixte avait été sollicité par le référent de l'Association « Les Toqués » de l'Agriculture afin qu'il apporte son soutien à hauteur de 1 500 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser à l'Association « Les Toqués de l'Agriculture », une participation à hauteur de 1 500 €.***

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 10

### **37 - Avenant à la convention de maintenance et d'entretien d'une station de mesure directionnelle de la houle**

Le Président a informé les élus que cet avenant est nécessaire car il va permettre de préciser les modalités d'exploitation des données de localisation de la station de mesures par le CEREMA, via le système de transmission satellitaire.

Il est sans incidence financière.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention et autorise le Président à le signer.***

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 10

### **38 - Travaux sur la digue de la Baie d'Authie sud - Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)**

Le Président a indiqué aux élus que le Syndicat Mixte était bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire sur le Domaine Public Maritime pour réaliser des travaux de petits confortements sur la digue sud de la baie d'Authie.

Celle-ci va devenir caduque le 19 octobre 2022.

Elle doit donc être renouvelée.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le dépôt d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

### **39 - Cayeux-sur-Mer- Le Hourdel : Gestion des flux et valorisation des paysages - Report de la desserte du parking des Dunes en dehors du hameau du Hourdel - Reconversion de l'actuelle desserte en voie verte - Phase « Travaux » : lot n°1 « VRD » : Avenant n°2 au marché**

Le Président a indiqué aux élus que pour des raisons de sécurité publique, notamment en termes de sécurité routière, un avenant n°2 est nécessaire pour mettre en place de la signalétique de police horizontale et verticale supplémentaires.

Le total du marché après passation de l'avenant n°2 représente **une plus value de 1 506,60 € HT**, soit une augmentation de 2,00 % par rapport au montant du marché de travaux initial.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise STPA et autorise le Président à le signer.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

## 40 - Ault ZAC du Moulinet

### 1. Objectifs poursuivis pour la création de la ZAC et modalités de la concertation

Le Président a rappelé aux élus que les objectifs poursuivis par la future Zone d'Aménagement Concerté étaient les suivants :

- Permettre un développement de la commune en retrait des zones d'érosion à risques ;
- Valoriser le paysage et le patrimoine de la colline du Moulinet, en le rendant accessible à tous et en privilégiant les mobilités douces ;
- Impulser une nouvelle dynamique à l'échelle de la commune, par l'implantation d'un projet touristique et culturel structurant ;
- Proposer une offre nouvelle de logements et d'hébergements répondant aux besoins de la commune et proposant une alternative au logement pavillonnaire ;

Préalablement à la décision de créer une ZAC, il est nécessaire d'organiser une concertation préalable avec le public.

Un bilan de la concertation sera réalisé au moment de l'approbation du dossier de création de la ZAC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les objectifs poursuivis par la création de la ZAC précisés ci-dessus ainsi que les modalités de concertation telles que définies ci-dessus.***

### 2. Modalités de financement des études préalables pour la nouvelle définition du projet et la préparation des dossiers de création et réalisation de ZAC

Il est nécessaire d'engager les études préalables pour la nouvelle définition du projet et l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la ZAC et de signer une convention avec la commune d'Ault.

Les dépenses prévisionnelles correspondantes sont estimées à 100 000 €HT, pour lesquelles il est proposé le plan de financement suivant :

FINANCEUR	%	MONTANT HT
Commune d'Ault	50	50 000 €
Conseil Départemental de la Somme	50	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement, et autorise le Président à solliciter la Commune d'Ault et le Conseil Départemental de la Somme pour l'obtention de ces financements ainsi qu'à signer les conventions correspondantes.**

### **3. Accord cadre mono-attributaire pour une mission de maîtrise d'œuvre paysagère et missions complémentaires associées.**

Le Président a informé les élus qu'une consultation va être lancée en appel d'offres ouvert pour une mission de maîtrise d'œuvre paysagère et des missions complémentaires associées concernant la ZAC du Moulinet à Ault.

La durée du marché est de 8 ans.

L'accord-cadre est conclu sans minimum, avec un maximum de 450 000 € HT sur la durée du marché.

Cette opération est financée à hauteur de 50% par la Commune d'Ault et 50 % par le Conseil Départemental de la Somme.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre mono-attributaire pour une mission de maîtrise d'œuvre paysagère et missions complémentaires associées, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 10

### **41 - Mers-les-Bains - Aire de stationnement paysagère de La Galiote Phase « Travaux » : lot n°1 « VRD » : Avenant n°3 au marché**

Le Président informe les élus qu'au vu des terrassements effectués sur le site, notamment induits par la mise en place de la rampe d'accès piétonne, et, en raison de la pollution du

site, il est nécessaire de transporter en décharge de classe 2, une quantité de 440 mètres cubes de déblais, au prix unitaire de 128,64 € HT (prix n° E 112 du marché de base), soit une plus-value de 56 601,60 € HT.

Celle-ci fait l'objet du présent avenant n°3. Elle porte le montant du marché de 1 589 543,14 € HT à 1 646 144,74 € HT ce qui représente une plus value de 15,79 % par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux avec l'entreprise STPA et autorise le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 10

#### **42 – PAPI - Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie - Avenant n°4 du Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie**

Le Président indique qu'il a signé un marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie avec ARTELIA pour un montant initial de 2 789 340 € HT.

L'avenant concerne la réalisation d'essais complémentaires en canal à houle au laboratoire hydraulique et la mise à jour du rapport sur les modélisations.

Il s'élève à 13 800,00 € HT, soit 16 560,00 € TTC , soit une augmentation d'environ 1,99 % par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 4 relatif au marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 : Système d'endiguement Somme – Authie et autorise le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 12  
Collège des Membres des Communes : 10

#### **43 – PAPI - Préparation du dossier de labellisation du deuxième PAPI - Signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois**

Le Président rappelle aux élus que la première étape de la stratégie littorale s'achèvera fin 2023.

Afin de poursuivre la démarche, il est nécessaire d'engager avec l'ensemble des partenaires, au premier plan l'Etat, mais également l'ensemble des financeurs, la préparation d'un nouveau PAPI, pour la période 2024 – 2030.

C'est pourquoi, le Syndicat Mixte et la CA2BM doivent engager conjointement la préparation du dossier de labellisation de ce nouveau PAPI.

La CA2BM entend nous confier un mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de labellisation du nouveau PAPI BSA.

La conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois et autorise le Président à la signer.***

Collège des Membres du Département : 24  
Collège des Membres des EPCI : 12

#### **44 - Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières et avenants aux marchés**

##### **1. Acquisitions foncières**

Le Syndicat Mixte doit acquérir une surface de 3 043 m<sup>2</sup> pour un montant total de 9 253 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la l'aboutissement de ces acquisitions.***

##### **2. Marché concernant la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme : avenant n°1 au lot n°4**

Le Président indique qu'un marché pour ces travaux a été signé avec l'entreprise EUROVIA PICARDIE pour un montant initial de 748 331,93 € HT

L'avenant n° 1 concerne des prestations complémentaires et une mise à jour des quantités du marché réellement exécutées :

Il s'élève à 63 228,54 € HT, soit 75 874,25 € TTC, soit une augmentation d'environ 8,04% par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n°4 du marché la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme et autorise le Président à le signer.**

### **3. Marché concernant la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme : avenant n°1 au lot n°5**

Le Président indique qu'un marché pour ces travaux a été signé avec l'entreprise MARCANTERRA pour un montant initial de 71 786,00 €

L'avenant n° 1 concerne des prestations complémentaires suite à la prise en considération de demandes formulées par les agriculteurs du secteur et représente une plus value de 11 933,00 € HT, soit 14 319,60 € TTC, soit une augmentation d'environ 16,62 % par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n°5 du marché la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme et autorise le Président à le signer.**

### **4. Marché concernant la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme : avenant n°1 au lot n°8**

Le Président indique qu'un marché pour ces travaux a été signé avec l'entreprise MARCANTERRA pour un montant initial de 208 830,00 € HT.

L'avenant n° 1 concerne des prestations complémentaires et une mise à jour des quantités du marché réellement exécutées qui ont conduit à des moins values,

Le montant de l'avenant n°1 représente une diminution de – 63 467,00 € HT, soit – 76 160,40 € TTC, soit une diminution d'environ - 30,39 % par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au lot n°8 du marché la réalisation d'infrastructures cyclables dans le cadre du Plan Vélo Baie en Baie de Somme et autorise le Président à le signer.**

### **5. Marché concernant les travaux pour l'aménagement paysager et la création d'une Voie Verte à la maison de la Baie de Somme : avenant n°1**

Le Président indique qu'un marché pour ces travaux a été signé avec l'entreprise STPA pour un montant initial de 245 048,90 € HT.

L'avenant n°1 porte sur le remplacement du traitement Bentonite par de l'argile grise pour optimiser l'étanchéité,

Il s'élève à 5 220,84 € HT, soit 6 265,01 € TTC, soit une augmentation d'environ 2,13 % par rapport au marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché concernant les travaux pour l'aménagement paysager et la création d'une voie verte à la maison de la Baie de Somme et autorise le Président à le signer**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 10

#### **45 – ZAC Frange Nord de Quend - Avenant n°2 au marché concernant la mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère**

Le Président rappelle aux élus qu'il a été autorisé à signer le marché concernant la mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le quartier de ZAC de la Frange Nord à Quend-Plage (Somme) avec le groupement EMMA BLANC pour un montant initial de 455 500,00 € HT.

A l'issue des études d'avant-projet, le montant prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 3 181 937,59 €HT, contre 3 000 000 €HT prévus au marché initial.

Il est donc proposé de revaloriser le forfait de rémunération du maître d'œuvre par un avenant n°2 au marché portant la rémunération, à un total de 251 352,91 €HT, soit une augmentation de 11 352,91 €HT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif au marché concernant la mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le quartier de la ZAC Frange Nord à Quend-Plage (Somme) et autorise le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 10

## 46 – Opérations d'Environnement

### 1. Travaux de restauration des pannes dunaires et dépressions saumâtres du site classé du Marquenterre - Approbation du Plan de Financement

Le Président indique aux élus que cette opération vient en complément du projet Dunes à Dunes, mis en œuvre en 2017-2019 qui a permis la restauration de 70 hectares de milieux dunaires à haute valeur écologique.

Elle concerne trois nouveaux secteurs :

- une pâture en Baie d'Authie rive sud,
- les pâtures de la pointe de Routhiauville
- les pannes à l'entrée du Parc du Marquenterre.

En 2022, ce projet prévoit des opérations de déboisement, d'étrépages, de création de mares, de renouvellement d'équipements pastoraux et de purge d'éléments bétons résiduels pour un coût de 396 000 € HT, soit 475 000 € TTC financé à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et 30 % par le budget gestion des propriétés du Conservatoire.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif aux travaux de restauration des pannes dunaires et dépressions saumâtres du site classé du Marquenterre, et autorise le Président à solliciter les financeurs ainsi qu'à signer les conventions correspondantes.***

**Collège des Membres du Département : 24**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 10**

### 2. Brigade équestre sur la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

Le Président rappelle aux élus que la préservation de la biodiversité de la Réserve Naturelle passe par la présence régulière des gardes qui informent et sensibilisent les usagers.

En réflexion depuis plusieurs années, un certain nombre de points viennent renforcer la nécessité de créer une brigade équestre.

La saison 2022 va permettre de la tester.

Notre objectif est de mener des missions de surveillance.

L'équipe des gardes va pouvoir également intervenir en collaboration avec la nouvelle brigade en place de la Gendarmerie montée, stationnée depuis peu sur Saint-Valery-sur-Somme.

Celle-ci sera présente en moyenne 1 jour et demi sur la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.

Pour cette saison, nous avons fait le choix de la location de deux chevaux Henson pour un coût de 5 376 € complété par un budget matériel pour l'équipement cavalier/cheval de 3 500 €, soit un coût total de 8 876 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en place d'une brigade équestre.**

**Collège des Membres du Département : 24**

**Collège des Membres des EPCI : 12**

**Collège des Membres des Communes : 10**

#### **47 - Service Environnement - Gestion du Personnel**

Le Président indique que le service Environnement emploie actuellement 3 contrats de travail à durée déterminée en surcroît d'activité :

- 1 poste d'animatrice Education Sensibilisation sur la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme (*fin de contrat : juillet 2022*)
- 1 poste de garde sur la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme (*fin de contrat : août 2022*)
- poste d'animatrice Grand Site (*fin de contrat : octobre 2022*)

Le poste d'animatrice Education Sensibilisation est stratégique dans le cadre du renouvellement du plan de gestion. A terme, il est envisagé de l'étendre sur l'ensemble du littoral.

Le poste de garde vient renforcer l'équipe garderie de la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme.

La Commission Environnement s'est réunie le 2 mai 2022 et a donné un avis favorable quant à la nécessité de maintenir ces deux postes. De son côté, nous sommes assurés que l'Etat les finance.

Il est donc nécessaire de créer un poste de technicien pour le poste d'animatrice Education Sensibilisation pour une durée de trois ans

Dans le cadre du renouvellement du label Grand Site, et afin de renforcer l'animation auprès des acteurs locaux, nous avons embauché en octobre 2021 une animatrice pour renforcer l'équipe. Le maintien de ce poste est primordial.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'ingénieur pour la mise en œuvre de l'animation du Grand site pour une durée de 3 ans.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste de technicien et d'un poste d'ingénieur au tableau des effectifs, joint à la présente délibération et autorise le Président à signer les contrats de travail correspondants.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

#### **48 - Parc Naturel Marin - Plan de relance - Expérimentation sur la création/restauration de mares sur l'APB de la Molliere de Cayeux**

Le Président indique aux élus que le 8 juin 2021, il avait été autorisé à solliciter le financement du Parc Naturel Marin à hauteur de 50 000 € TTC pour l'opération relative à l'expérimentation sur la création et la restauration de mare à Cayeux-sur-Mer.

Or, une erreur s'est glissée dans cette délibération, le financement du Parc Naturel Marin porte sur un montant de 50 000 € HT.

Le coût de ce projet est donc estimé à 62500 €TTC.

La prise en charge se fait à hauteur de 80 % par le Parc Naturel Marin, soit 50 000 € TTC, et 20 % par le Syndicat Mixte soit 12 500 € TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter la participation du Parc Naturel Marin sur la base de ce nouveau plan de financement ainsi qu'à signer les différents documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.***

*Collège des Membres du Département : 24*

*Collège des Membres des EPCI : 12*

*Collège des Membres des Communes : 10*

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur HAUSSOULIER demande s'il y a des questions diverses.**

La séance est levée à 18 H 30

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 23 mai 2022.

Le Procès-Verbal a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 30 juin 2022.

Stéphane HAUSSOULIER  
Président

